



**SBG**  
AUDIT

SBG AUDIT  
Commissaire aux comptes  
Compagnie nationale des commissaires aux comptes  
Ressort de la Cour d'Appel de Montpellier  
32 B avenue du Professeur Grasset  
34090 Montpellier | France  
RCS Montpellier 819 245 358

PREVY Prévention & Santé au Travail

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

PREVY Prévention & Santé au Travail  
Association loi 1901  
La Maison de la Prévention – Parc Georges Besse  
215 rue Georges Besse  
30000 Nîmes  
775 911 456 R.C.S. Nîmes

## **PREVY Prévention & Santé au Travail**

Association (loi 1901)  
Siège social : La Maison de la Prévention – Parc Georges Besse  
215 rue Georges Besse  
30000 Nîmes

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association PREVY Prévention & Santé au Travail,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

#### Bail SCI Maison de la Prévention

Votre association a conclu un bail professionnel avec la SCI MAISON DE LA PREVENTION, portant sur la location d'un ensemble immobilier situé au 378, Route départementale à Gallargues-le-Montueux.

Ce bail est consenti pour une durée de 6 ans. Date d'effet : 1<sup>er</sup> février 2025.

Le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2025 est de 159.500 euros.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Baux avec la SCI SANTRA

La SCI SANTRA facture à l'association PREVY Prévention & Santé au Travail, les loyers de l'établissement de Vauvert.

Le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2025 est de 11.137 €.

### Bail SCI Maison de la Prévention

Votre association a conclu un bail professionnel avec la SCI MAISON DE LA PREVENTION, portant sur la location d'un ensemble immobilier sis au 215 rue Georges Besse à Nîmes.

Ce bail est consenti pour une durée de 6 ans. Date d'effet : 20 juillet 2023.

Le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2025 est de 422.495 euros.

Montpellier, le 23 avril 2026

Le Commissaire aux comptes,

**SBG AUDIT**